

Le CDI

Le CDI est ouvert **du lundi 8h00 au vendredi 17h00**. C'est un lieu où plusieurs activités sont possibles :

- 📖 *Rechercher des informations dans les livres documentaires, les encyclopédies (papier ou électroniques),*
- 📖 *Lire des romans, bandes dessinées, périodiques,*
- 📖 *Emprunter des livres,*
- 📖 *S'informer sur les métiers et les écoles.*



On peut venir, sur temps d'étude ou de récréation, mais aussi avec **sa classe**, dans le cadre d'un projet avec le professeur.

Le règlement du collège s'applique au CDI. Lorsqu'un élève vient au CDI, il **respecte le lieu, les documents, les élèves** qui lisent ou travaillent :

📖 *Avant d'entrer dans le CDI, il dépose son cartable dans les casiers et prend les outils nécessaires pour travailler.*

📖 *Il rentre calmement dans le CDI et pose son vêtement au porte-manteau à l'entrée*



📖 *L'élève s'installe pour travailler dans le calme.*

📖 *Les déplacements pour prendre des documents se font en silence.*

📖 *Pendant les travaux de groupe, chacun veillera à chuchoter pour ne pas déranger les voisins.*

Quelques modalités de fonctionnement :

L'ouverture pendant les études

1. Si l'élève est en étude au **foyer** ou **dans sa salle** : il **réserve à l'avance** (uniquement de **15h40 à 15h55**) en remplissant auprès de la documentaliste, une fiche « **projet de travail au CDI** ». En s'inscrivant, il s'engage à respecter ce qui est indiqué sur la fiche.

2. L'élève remet le **volet n°3** de cette fiche au **surveillant** au début de l'étude.

3. Il donne le **volet n°2** en arrivant au CDI et reste **travailler toute l'heure**.

Pensez à réserver avec quelques jours d'avance



✓ Si l'élève est en étude en **C11** : il demande au surveillant au début de l'heure.

La récréation du midi

✓ *Le midi, la récréation est divisée en deux temps : de 12h10 à 12h50 (M5), puis de 12h55 à 13h40 (S1). Les élèves ont été répartis en 2 groupes : d'un côté les 6^{ème} et 4^{ème}, de l'autre les 5^{ème} avec les 3^{ème}.*

✓ *Quand les 6^{ème}/4^{ème} viennent en M5, les 5^{ème}/3^{ème} sont autorisés à venir en S1, et inversement. Les horaires d'entrée au CDI, comme ceux du self, changent en janvier et avril.*

✓ *En entrant, l'élève dépose sa carte de self près de la documentaliste. Il la reprendra en sortant 30 à 45 minutes plus tard.*



✓ *Venir avec un vrai projet: lecture, recherche, travail ...*

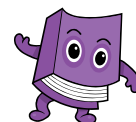
La récréation l'après-midi

Le CDI sera ouvert de **15h40 à 15h55 uniquement** aux élèves venant réserver un « **projet de travail** » pour les heures d'étude au foyer.

Le prêt

Tous les documents peuvent s'emprunter (à l'exception des dictionnaires et encyclopédies!) :

- *ouvrages de fiction (romans, contes, nouvelles) : 3 semaines,*
- *ouvrages documentaires et périodiques : 1 semaine,*
- *Bandes dessinées et manga : 1 semaine.*



Le prêt peut se faire lors de la **récréation du midi** (ce sont des élèves volontaires qui l'assurent), ou lors d'une **étude** au CDI.

Le retour de prêt : *Le livre à rapporter est à déposer dans la boîte noire « retour de prêts » devant le bureau. Pour un simple retour, il n'y a pas d'heure précise.*

Les ordinateurs



Les ordinateurs s'utilisent dans le **respect de la charte informatique du collège.**

Des affiches devant les ordinateurs expliquent en détail l'usage des ordinateurs et d'Internet.